Étude de caractérisation
de l’arrondissement historique de Charlesbourg

Une publication
de la Commission des biens culturels du Québec
Avril 2005

Direction de la publication : Suzel Brunel

Recherche et rédaction : Denyse Légaré

Révision linguistique : Hélène Dumais

Cartographie générale : Benoit Fiset, Ville de Québec

© Commission des biens culturels du Québec, 2005
225, Grande Allée Est, bloc A, RC
Québec, Québec G1R 5G5

Téléphone : (418) 643-8378
Télécopieur : (418) 643-8591
Adresse électronique : info@cbcq.gouv.qc.ca
Site Internet : www.cbcq.gouv.qc.ca

Avant-propos

Dans le contexte de l'élargissement du concept de patrimoine et de la nécessaire adaptation aux exigences contemporaines, la Commission des biens culturels du Québec publiait, en septembre 2002, un document intitulé : *Un cadre de référence pour la gestion des arrondissements historiques.* Cet outil, de portée générale, prescrit d'en adapter les principes à la réalité particulière de chacun des arrondissements historiques.

Le processus d'application du cadre de référence est une démarche en trois étapes :

1) L'étude de caractérisation de l'arrondissement : synthèse historique et mise en évidence des traces qui subsistent de cette histoire ;
2) L'énoncé de valeurs et de critères d'intervention : traduction des caractéristiques patrimoniales de l'arrondissement en normes et en pratiques de gestion ;
3) Le guide d'intervention: communication des valeurs et des caractéristiques de l'arrondissement historique ainsi que des normes qui en découlent au public visé.

Le présent document porte sur la première étape de cette démarche en trois temps pour l'arrondissement historique de Charlesbourg. Il a été produit par la Commission des biens culturels du Québec en partenariat avec la Direction du patrimoine du ministère de la Culture et des Communications.

La recherche a été confiée à Mme Denyse Légaré, titulaire d'un doctorat en histoire de l'art et de l'architecture. Les commentaires du Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec et de la Société d'histoire de Charlesbourg en ont enrichi le contenu. La Commission des biens culturels du Québec les remercie chaleureusement de leur précieuse collaboration.

Adoptée par la Commission des biens culturels du Québec, l'*Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Charlesbourg* a donc pour objet de révéler les traces tangibles et les traits dominants toujours perceptibles dans le territoire visé. Ce sont ces traces mêmes qu'il est essentiel de préserver et de mettre en valeur pour la survie de l'arrondissement historique.

Résumé

L'arrondissement historique de Charlesbourg a fait l'objet d'un décret le 17 novembre 1965.

Dès 1665, les Jésuites découpent un village de plan radial sur leur seigneurie de Notre-Dame-des-Anges. Au total, 40 terres de forme trapézoïdale sont aboutées au chemin du Trait-Carré qui entoure une terre communale au centre de laquelle une superficie de 5 arpents est réservée pour l'église, le presbytère et le cimetière. C'est la première implantation de ce type en Nouvelle-France. Favorisant la construction d'habitations de part et d'autre du chemin du Trait-Carré, le lotissement de la commune au XVIIIe siècle renforce le noyau villageois, qui se densifie davantage au XIXe siècle. Puis, la banlieue se superpose progressivement aux terres agricoles, mais elle laisse cependant le noyau villageois quasi intact.

Grâce à son lien direct avec la ville de Québec, Charlesbourg s'est imposé dès l'origine comme un pôle socioéconomique au sein d'un réseau de cellules agricoles. Son plan radial a favorisé la formation d'un centre fort et la construction de l'église paroissiale au cœur du village a renforcé ce statut. La trame urbaine actuelle résulte donc du plan initial. L'incidence du plan radial se lit également dans l'implantation et l'orientation des habitations les plus anciennes.

Le patrimoine architectural de l'arrondissement historique se distingue de nos jours tant par l'homogénéité des fonctions et des matériaux que par la diversité formelle qui témoigne des époques d'occupation. Outre l'église et le presbytère, le centre institutionnel s'est enrichi de maisons d'enseignement. Parmi les caractéristiques, notons que le bois est le matériau le plus largement utilisé dans l'architecture domestique. La majorité des habitations d'un étage et demi ou de deux étages sont couvertes de toits à deux versants ou mansardés. Enfin, la présence d'arbres matures contribue à lier les volumes architecturaux.

L'arrondissement historique de Charlesbourg pourrait sans doute être proposé comme l'un des modèles à suivre en matière de sauvegarde du patrimoine. Doté de cinq centres d'art et d'interprétation, y compris l'ancienne sacristie de l'église Saint-Charles-Borromée, le « Trait-Carré » constitue un pôle culturel exceptionnel dans la région de la Capitale-Nationale.

Table des matières

1 L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE CHARLESBOURG 10

1.1 La création de l'arrondissement historique 10

1.2 La méthode retenue 10
1.2.1 La revue de la documentation 10
1.2.2 Les objectifs de l'étude 11

1.3 Le vocabulaire 11

2 L'HISTOIRE DE L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE 12

2.1 La seigneurie des Jésuites 12

2.2 Le premier village radial 14

2.3 Le noyau institutionnel de Charlesbourg 15

2.4 Le lotissement de la commune 17

2.5 Le village au XIXe siècle 18

2.6 Une métamorphose au milieu du XXe siècle 20

3 L'ÉVOLUTION DE L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE 23

3.1 Une vocation agricole sous-jacente à la vocation culturelle 23

4 LE CARACTÈRE DE L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE 25

4.1 Un pôle majeur au sein d'un réseau de cellules agricoles 25

4.2 Un plan parcellaire radial 27
4.2.1 L'avantage du plan concentrique sur le plan linéaire 27
4.2.2 L'influence du plan radial sur l'implantation des bâtiments 27
4.2.3 L'influence du plan initial sur la trame urbaine 28

4.3 Une structure villageoise durable 28
4.3.1 Un village initial en étoile 29
4.3.2 Un tissu villageois intact 30

4.4 Un patrimoine architectural représentatif du contexte historique régional.....31
4.4.1 Une implantation originale 32
4.4.2 L'homogénéité des fonctions.....33
4.4.3 Des matériaux propres au milieu 33
4.4.4 Des volumes homogènes 33
4.4.5 Une évolution harmonieuse des formes architecturales.....33
4.4.6 Un couvert végétal unificateur.....34

4.5 La synthèse de l'arrondissement historique de Charlesbourg.....34

5 LES ENJEUX 36

5.1 Mettre en valeur le passé agricole.....36

5.2 Préserver le plan parcellaire.....36

5.3 Renforcer les liens entre le moulin des Jésuites et le cœur de l'arrondissement historique.....36

5.4 Libérer le milieu ancien d'éléments incompatibles.....36

5.5 Enrichir les connaissances 37

ANNEXE 38

BIBLIOGRAPHIE 41

1 L'arrondissement historique de Charlesbourg

L'objet de la présente recherche est de faire connaître et comprendre l'ensemble des composantes caractéristiques de l'arrondissement historique de Charlesbourg pour être en mesure, dans des phases ultérieures, d'énoncer les principes d'intervention à appliquer et de concevoir différents outils de gestion et de diffusion sur la conservation du patrimoine de cet arrondissement historique.

1.1 La création de l'arrondissement historique

L'arrondissement historique de Charlesbourg a été décrété par arrêté en conseil du lieutenant-gouverneur le 17 novembre 1965 sur la recommandation de la Commission des monuments historiques. L'arrêté en conseil n° 2271 du 17 novembre 1965 est reproduit à l'annexe.

Bien que les procès-verbaux de la Commission des monuments historiques du Québec (CMSHQ) ne rapportent pas les énoncés motivant la déclaration de l'arrondissement historique de Charlesbourg en 1965, un écrit de Georges-Émile Lapalme, alors ministre des Affaires culturelles offre un éclairage sur le contexte de l'époque. On y apprend que le ministre voulait par cette mesure freiner les démolitions sauvages et intempestives de maisons anciennes et en même temps contrôler les effets dévastateurs de l'accroissement des automobiles (circulation, stationnements, élargissement de rues) dans les tissus anciens.

L'arrondissement historique de Charlesbourg occupe une superficie de quelque 20 hectares, soit environ 2 kilomètres carrés[1]. Son périmètre suit les lignes séparatrices des lots à l'ouest de la 1re Avenue sur des distances variant de 40 à 150 mètres, tandis qu'à l'est il correspond plus ou moins au tracé des rues (1re Avenue au nord, 83e Rue Est, boulevard Henri-Bourassa (incluant la propriété du moulin des Jésuites), 74e Rue, 77e Rue et 1re Avenue au sud).

1.2 La méthode retenue

La documentation existante sur l'ancienne ville de Charlesbourg et plus particulièrement sur son arrondissement historique a été étudiée de manière à faire ressortir, d'une part, les grands jalons de son histoire et, d'autre part, les principales caractéristiques de l'arrondissement déclaré en 1965.

1.2.1 La revue de la documentation

Pour constituer la présente étude de caractérisation, les dossiers de la Commission des biens culturels du Québec et du ministère de la Culture et des Communications ont été examinés, de même que les études commandées par la Commission, le Ministère et l'ancienne Ville de Charlesbourg. Récemment, une étude du potentiel archéologique du Trait-Carré a été réalisée par la Ville de Québec. Les études particulières se rapportant

[1] Un hectare (mesure de superficie) équivaut à 100 ares, ou 10 000 mètres carrés (100 * 100).

à l'histoire, à la géographie, à l'archéologie, à l'architecture et à l'aménagement du territoire ont également été consultées, de même que les monographies, les biographies et les articles sur l'histoire et le patrimoine de Charlesbourg.

1.2.2 Les objectifs de l'étude

La documentation a été étudiée en vue de retracer le contexte et les critères de la création de l'arrondissement historique de Charlesbourg, de définir ses caractéristiques, d'examiner son évolution et les principales phases de son développement et, enfin, de préciser et de déterminer les éléments patrimoniaux dominants de l'arrondissement à l'époque actuelle.

Ces points ont été établis à partir du « Guide technique » proposé dans le document intitulé *Un cadre de référence pour la gestion des arrondissements historiques*[2]. Ils définissent les éléments relatifs au milieu naturel, au milieu humain, à la perception et à la morphologie urbaine.

La synthèse des connaissances qui en résulte permettra de déterminer les aspects persistants, altérés ou perdus de l'arrondissement historique de Charlesbourg. Le bilan dressé montrera dans quelle mesure son état actuel correspond à celui qui a mené à sa création et mettra en évidence les secteurs fragiles qui sont susceptibles de modifier les caractéristiques essentielles de l'arrondissement historique.

1.3 Le vocabulaire

Dès l'origine, le Trait-Carré[3] désigne le chemin entourant la commune du village de Charlesbourg. Selon les auteurs et les époques, l'appellation concerne le chemin, la commune et même le village dans son ensemble. Aujourd'hui, l'arrondissement historique de Charlesbourg est souvent appelé le « Trait-Carré ».

À moins que le contexte ne s'y oppose, cette appellation sera limitée ici au chemin initial tracé parallèlement au périmètre du village. L'« intérieur du Trait-Carré » correspondra plus précisément au secteur de la commune entourant la réserve des Jésuites (l'îlot paroissial ou institutionnel), tandis que la « ceinture » signifiera l'ensemble des terres agricoles s'aboutant au chemin du Trait-Carré et s'étendant jusqu'au périmètre extérieur du village.

[2] Commission des biens culturels du Québec, 2002.
[3] On trouve la graphie « Trait-Quarré » dans les textes plus anciens.

2 L'histoire de l'arrondissement historique

Le village de Charlesbourg appartient à l'origine à la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges (figure 1), concédée aux pères jésuites par Henri de Lévy, duc de Ventadour, vice-roi de Nouvelle-France, le 10 mars 1626[4].

2.1 La seigneurie des Jésuites

D'ouest en est, la seigneurie s'étend du ruisseau Saint-Michel, en amont de la rivière Lairet, à la rivière Beauport (aussi appelée Sainte-Marie). La rivière Saint-Charles la sépare d'une autre seigneurie de Notre-Dame-des-Anges concédée aux Récollets, sur la rive opposée. La seigneurie des Jésuites couvre 1 lieue de front sur 4 lieues de profondeur[5].

En 1629, la prise de la colonie par les frères Kirke freine la première phase de colonisation. Obligés de rentrer en France, les Jésuites reviennent au pays après la signature du traité de Saint-Germain-en-Laye, trois ans plus tard. Ils s'occupent d'abord de reconstruire leur résidence (sur le site actuel du parc Cartier-Brébeuf), puis de distribuer des terres aux colons désireux de les défricher. Ces premières terres sont découpées en bandes longitudinales le long du fleuve (à la Canardière) et de la plaine de la rivière Saint-Charles.

---

4 Les Jésuites avaient en fait obtenu un territoire encore plus grand, qui incluait le fief noble de l'Espinay comprenant le Trait-Carré de Bourg-Royal.

5 Une lieue correspond à 4,8 kilomètres (3 milles).

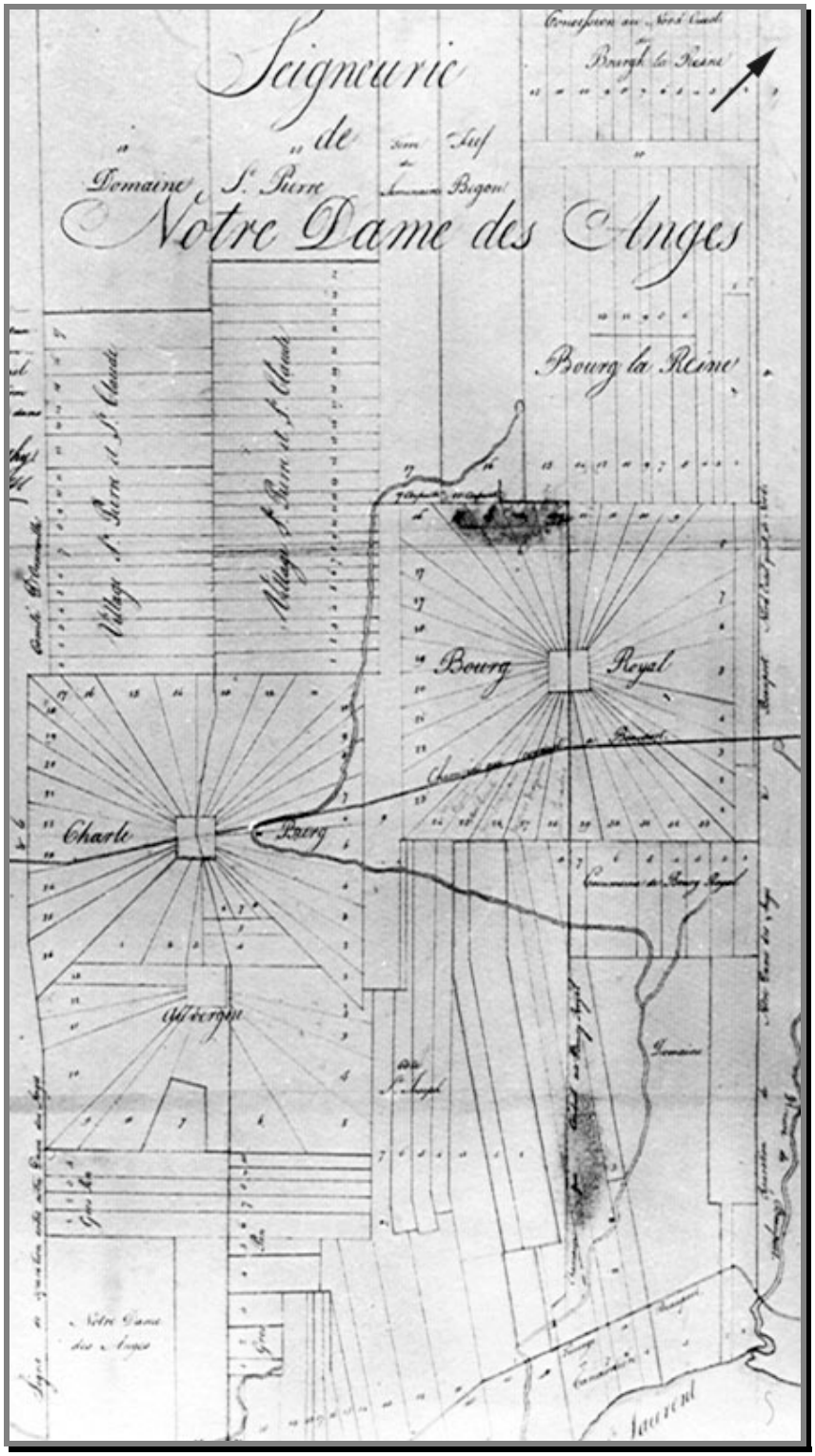

Figure 4: Détail du *Plan de la Seigneurie Notre-Dame-des-Anges* dressé par Ignace Plamondon, le 13 mars 1754. (Source : *Charlesbourg, d'hier à aujourd'hui*, p. 2 ; ANQQ, série Biens des Jésuites, n° 58.)

2.2 Le premier village radial

En 1663, Louis XIV, roi de France, promulgue un arrêt ordonnant aux habitants de se regrouper « en bourgs ou en bourgades » afin d'assurer leur protection. Cet ordre veut aussi corriger le système de rang, privilégié sous l'administration des compagnies, qui a certes favorisé l'étalement et l'occupation maximale du territoire, mais qui a freiné en même temps la création d'agglomérations. On a déjà procédé à quelques regroupements, comme celui du bourg du Fargy dans la seigneurie de Beauport. Cependant, cette forme d'établissement, toujours linéaire, n'a nullement empêché la dispersion des habitants sur leurs terres.

Le projet de village a surtout pour objet de regrouper les colons en un noyau central tout en permettant à chacun d'habiter sur sa terre. En optant pour un plan de lotissement radial, les Jésuites favorisent l'implantation d'un village autonome autour d'un point central dominé par l'église. Le village est situé sur le premier coteau dominant la vallée de la rivière Saint-Charles, à environ 5 kilomètres à l'intérieur de la seigneurie. Un carré d'une superficie de 5 arpents[6] est d'abord réservé pour la construction de l'église, du presbytère et du cimetière. Autour, la terre défrichée sur une superficie de 25 arpents doit servir de pâturage commun pour les bestiaux des habitants du village. La terre communale est circonscrite par un chemin appelé « Trait-Carré », où viennent s'abouter 40 terres de forme trapézoïdale d'une superficie de 40 arpents chacune. L'ensemble de 1 600 arpents ceinture la réserve, ce qui forme le plan carré du village radial de Charlesbourg[7]. Du 22 au 28 février 1665, une trentaine de lots mesurant un demi-arpent de front sur le chemin du Trait-Carré et 4 à leur extrémité sont concédés sur les parties est, nord et ouest du village[8]. Les censitaires sont tenus de construire leur habitation à proximité du chemin public. La partie sud constituant la réserve forestière ne sera concédée qu'une dizaine d'années plus tard[9]. Selon le recensement effectué à la demande de l'intendant Jean Talon, le village compte 112 habitants en 1666[10].

La même année, le village de la Petite-Auvergne est créé sur ce modèle au sud de Charlesbourg. Cependant, le manque d'espace ne permet de former qu'un demi-bourg, la commune rejoignant au nord la réserve forestière du village de Charlesbourg (Figure 4)[11] et empiétant sur celle-ci. Le mode d'implantation en étoile sera repris à Bourg-Royal

---

6 L'arpent est une mesure de superficie d'environ 34,2 ares valant 36 803 pieds carrés, soit quelque 3 400 mètres carrés.

7 Ce type de division des terres se retrouve en Allemagne, en France, dans le pays de Caux en Normandie et dans le Languedoc : Michel Dufresne, *Chemins de la mémoire*, t. 1 : « Arrondissement historique de Charlesbourg », Québec, Les Publications du Québec, 1990, p. 239.

8 Un demi-arpent correspond à 5 perches ou 90 pieds (mesures françaises), soit environ 29 mètres.

9 Philippe Picard et Alyne Lebel (dir.), *Bâtiments patrimoniaux et Trait-Carré. Charlesbourg*, [Charlesbourg], Société historique de Charlesbourg, 1991 ; Michel Gaumond, *Notes sur le Trait quarré de Charlesbourg*, 13 février 1986 (dossier n° 14310 012955 MCCQ).

10 Michel Dufresne, *op. cit.*, note 8, p. 239.

11 Le tracé initial du village de la Petite-Auvergne est imperceptible dans la trame urbaine actuelle.

par l'intendant Jean Talon, qui, selon l'historien Marcel Trudel, aurait non seulement « emprunté » aux Jésuites l'espace nécessaire pour implanter un village radial, mais s'en serait attribué l'idée originale[12]. L'absence d'îlot institutionnel au centre de la commune[13] ne favorise vraisemblablement pas le développement du village.

2.3 Le noyau institutionnel de Charlesbourg

Tandis que se développent les villages de Bourg-Royal[14] et de Bourg-la-Reine sous l'autorité de Jean Talon, celui de Charlesbourg se distingue du fait que les Jésuites y ont fait construire une maison et une chapelle en pieux entre 1666 et 1678[15].

Ces éléments apparaissent avec précision sur la carte de Robert de Villeneuve datée de 1685-1686 (figure 5), où l'on peut lire : « L'église Saint-Charles qui est au milieu d'un quarré de pieux pour les bestiaux des habitants[16] ». La chapelle est située à peu près sur l'emplacement de l'église actuelle et son cimetière est adjacent, au sud. Le plan de Villeneuve précise que la chapelle ne serait pas orientée de façon traditionnelle, sans doute pour faire face au chemin Bourg-Royal et accueillir les habitants venant de ce village.

---

12 Marcel Trudel, « Le village en étoile, innovation des jésuites et non de Talon » *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 44, n° 3, p. 400-401.

13 Le carré de Tracy permet de retracer le contour de l'ancienne commune du Bourg-Royal.

14 Au XXe siècle, la superposition de la banlieue sur les terres agricoles de Bourg-Royal a fortement altéré le plan initial en étoile.

15 René Villeneuve, *Les églises de Charlesbourg*, Québec, Pélican, 1986, p. 13.

16 La commune de Charlesbourg est ainsi entourée de pieux. Faut-il conclure, selon certaines sources, qu'il s'agit d'une palissade devant assurer la protection des villageois ? Les habitations sont construites sur les terres individuelles, à l'extérieur de cette clôture, les pieux ceinturant la terre communale autour de l'espace réservé aux Jésuites. La clôture devait être plus efficace pour contenir le bétail dans son pâturage que pour protéger le village des assauts.

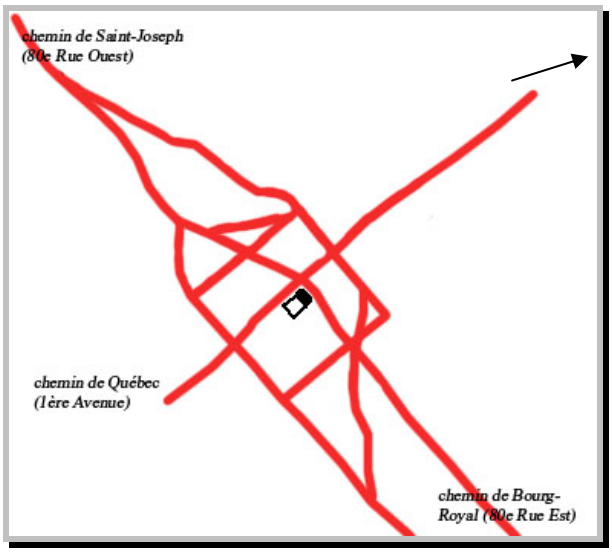

Figure 5: Détail de la *Carte des environs de Québec en la Nouvelle-France(1685-1686)* dressée par Robert de Villeneuve.

À cette époque, certains colons possèdent plus d'une terre et seulement 23 maisons sont construites sur le pourtour extérieur du Trait-Carré. Cette distribution nuit à la concentration villageoise prévue initialement, puisque les habitants ne sont pas tenus de construire une maison sur chaque terre concédée. Tracé sur les parties sud-ouest, nord et nord-ouest, le chemin du Trait-Carré s'écarte parfois du carré de pieux entourant la commune à l'ouest. Pour leur part, le chemin de Saint-Joseph et le chemin du Bourg-Royal (axe est-ouest) croisent le chemin de Québec et celui de Saint-Pierre et Saint-Claude (axe nord-sud).

Le 25 juin 1685, les Jésuites cèdent la réserve du Trait-Carré à la fabrique de Charlesbourg, soit « trois arpents pour le presbytère, sa cour et son jardin; ce qui est nécessaire pour l'église paroissiale et le cimetière au lieu désigné par les pères; le restant à la fabrique[17] ». Dès 1688, il est question de construire une église en pierre. Le siège de Québec par l'amiral Phips en 1690 retarde cependant le début des travaux. La vaste paroisse de Saint-Charles-Borromée est érigée canoniquement le 26 septembre 1693. Elle dessert le Petit-Village, le Gros-Pin, Saint-Jérôme dit l'Auvergne, Bourg-Royal, Bourg-la-Reine, Charlesbourg, Saint-Claude, Saint-Pierre, Saint-Joseph, Saint-Bonaventure, Saint-Bernard, Saint-Romain, Saint-Gabriel, Saint-Jacques, le Pin-Court, le Petit-Saint-Antoine et le Grand-Saint-Antoine, compris dans les seigneuries de Notre-Dame-des-Anges et Saint-Gabriel, ainsi que les fiefs de Lespinay, Saint-Ignace, Saint-

[17] Il est précisé dans l'acte du Notaire Genaple que, si les 5 arpents cessent de servir aux usages prévus, les Jésuites en reprendront possession.

Joseph et d'Orsainville[18]. En 1695, on entreprend la construction de l'église paroissiale, avec façade sur le chemin de Québec (1re Avenue). Située dans le quartier nord-est du Trait-Carré, elle sera ouverte au culte en 1697[19].

2.4 Le lotissement de la commune

Le 1er juin 1709, une ordonnance met fin à plus de 30 ans d'utilisation communautaire du pacage et fixe le moment et les paramètres de son morcellement. Elle est accompagnée d'un plan élaboré par le père Rafeix, qui reste toujours à découvrir. Les habitants doivent alors clôturer leur partie respective. Tout indique qu'ils ne montrent aucun empressement à cet égard, puisqu'en 1716 une autre ordonnance de Michel Bégon leur enjoint à nouveau de le faire. Selon un plan produit vers 1730 (figure 6), il semble que la commune n'aurait pas encore été morcelée. Par ailleurs, le chemin du Trait-Carré paraît s'être régularisé. Les papiers terriers de 1733, 1754 et 1781 font toujours mention d'un « droit de trait quarré[20] » ou « droit de demi trait quarré » des terres de Charlesbourg[21].

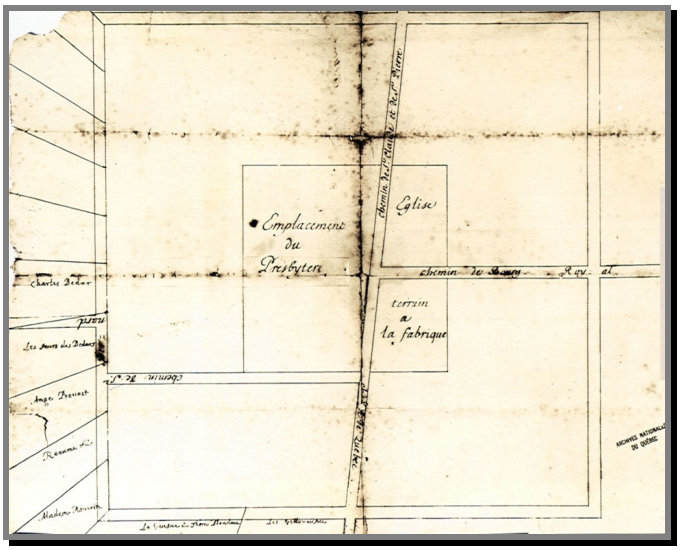

Figure 6: *Plan de la commune du trait-carré et de la réserve des Jésuites*, vers 1730. Source : *Charlesbourg d'hier à aujourd'hui*, p. 5 ; ANQQ, seigneurie de Notre-Dame-des-Anges.

---

18 Les limites de la paroisse ne seront reconnues civilement qu'en 1722.

19 L'église actuelle, construite en 1828, et la première église coexisteront jusqu'en 1836 tel que cela est illustré sur une aquarelle de James Patterson Cockburn en 1830 (Royal Ontario Museum 942.48).

20 Cela correspond au droit de pâturage.

21 Michel Gaumond, « L'établissement et l'évolution du trait-quarré de Charlesbourg », dans Cécile Villeneuve, *Charlesbourg son histoire*, [Charlesbourg], s. éd., 2000.

Le moulin à eau des Jésuites est construit vers 1740 sur la terre ancestrale des Lefebvre. En 1780, le réseau routier du Trait-Carré comporte un axe nord-sud nommé « chemin de Québec » et « chemin de Saint-Pierre et Saint-Claude » (la 1re Avenue) de 24 pieds de largeur. Le « chemin du Bourg-Royal » (80e Rue Est) part de la 1re Avenue, entre l'église et la réserve de la fabrique, en direction nord-est. Le chemin Saint-Joseph, qui coupait le terrain du presbytère sur la carte de Villeneuve, contourne désormais l'emplacement du presbytère et coupe le chemin du Trait-Carré, qui communique avec la section ouest du chemin Saint-Joseph (80e Rue Ouest). À la fin du XVIIIe siècle, on trouve des bâtiments lotis sur les trois quarts de la commune ; seule la portion nord-ouest est libre de constructions[22].

2.5 Le village au XIXe siècle

Situé entre la plaine de la rivière Saint-Charles et les premiers contreforts des Laurentides, le village de Charlesbourg s'étend sur un coteau au talus de faible déclivité. À une élévation moyenne de 100 mètres entre le niveau minimal de 15 mètres dans la plaine de la rivière Saint-Charles et le rebord du plateau laurentien dépassant les 300 mètres, le village présente une surface inégale. Selon la description de Bouchette, « après avoir présenté un beau terrain plat près de la rivière, [la surface] s'élève en chaînes de collines par degré jusqu'à la limite du fond vers laquelle elle devient brisée, rude et montagneuse[23] ».

Le centre institutionnel du village subit des transformations importantes au début du XIXe siècle. En 1828, l'église actuelle, en pierre, est construite au sud de la première, d'après les plans de l'architecte Thomas Baillairgé. En 1832, en plus de l'église et du presbytère, Joseph Bouchette relève « 70 maisons bien bâties qui pour la plupart ont une apparence respectable […] un bon jardin et un petit verger formant les dépendances de chaque habitation[24] ». D'abord construites à quelque distance de la commune, les habitations se rapprochent graduellement du chemin du Trait-Carré, maintenant bordé de maisons des deux côtés.

La première église en pierre subsiste jusqu'en 1836. En 1840, un mur est construit autour de son emplacement, qui servira de cimetière paroissial jusqu'en 1895[25]. En 1846, le curé consent enfin à un échange de terrains afin de rétablir le tracé continu de l'axe est-ouest (80e Rue). Doit-on y voir un geste d'urbanisme ? Perpendiculaire à la façade de l'église, le nouvel axe contribuera à la mise en valeur de l'édifice imposant situé presque au centre du village.

---

22 Daniel Simoneau, *Évaluation générale de potentiel archéologique de la période historique. Le Trait-Carré de Charlesbourg*, Québec, Ville de Québec, division Design, archéologie et patrimoine, Service de l'aménagement du territoire, 2005.

23 Cité dans Michel Dufresne, *op. cit*., note 8, p. 26.

24 Joseph Bouchette, *Topographical Districts of Lower Canada*. Article sur le fief de Notre-Dame-des-Anges, 1832.

25 Une partie de la muraille de l'église en pierre aurait été utilisée pour la construction de ce mur.

Le découpage trapézoïdal des terres a servi de base au plan cadastral de Charlesbourg en 1872. Il transparaît dans le plan d'assurances publié en 1879 (figure 7). Les seuls chemins publics du village sont les axes principaux et le chemin du Trait-Carré. Quelques lots mitoyens du village de L'Auvergne n'aboutissent pas au Trait-Carré et ont plutôt façade sur le chemin de Québec. Les terres au nord du chemin du Bourg-Royal et du chemin de Saint-Joseph ont été légèrement morcelées. Le lotissement de la commune apparaît clairement sur le plan cadastral. Elle inclut les lots 327 à 363, sauf les lots 337, 338, 352 et 353 qui correspondent au secteur institutionnel.

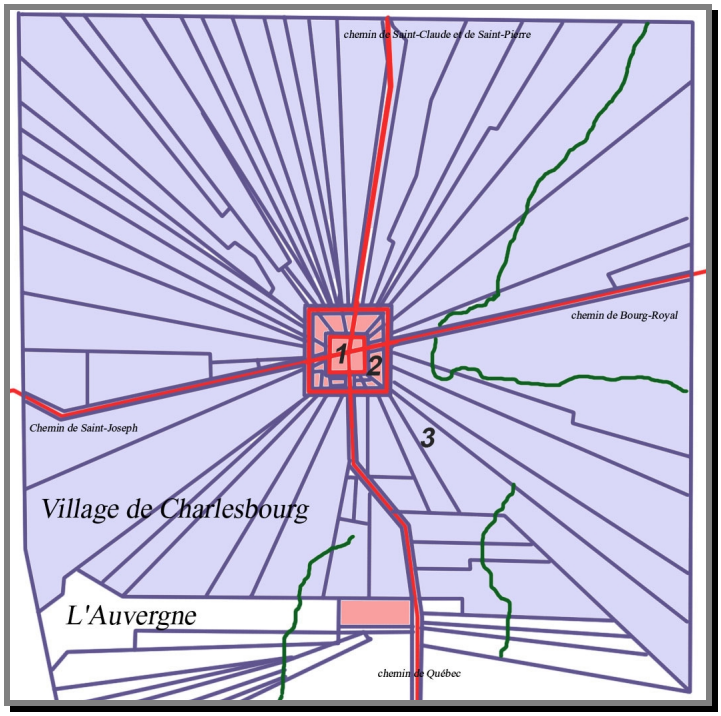

Figure 7: Détail du plan d'assurances de Charlesbourg en 1879 montrant les divisions initiales : la réserve (1) au milieu de la commune (2) et les terres agricoles (3) formant le village de Charlesbourg.

Le noyau villageois est circonscrit par le chemin du Trait-Carré et déborde quelque peu le long des principales voies d'accès. C'est à l'intérieur de ce périmètre que l'on trouve la majorité des équipements commerciaux et institutionnels. Dans le recensement de 1871, on relève dans la commune trois boutiques de charrons, trois forges, deux cordonneries, une boulangerie, un sellier et un four à chaux ; dans sa périphérie immédiate apparaissent une autre boutique de forge, une cordonnerie et deux fours à chaux. Une étude a permis de repérer un médecin, un peintre, un menuisier, un marchand, un commerçant, un journalier et onze cultivateurs à l'intérieur du Trait-Carré[26]. Le début du morcellement des terres est visible le long des voies principales. Ainsi, le long du chemin de Saint-Pierre (1re Avenue), de petits emplacements sont occupés par des journaliers. L'espace institutionnel initialement réservé par les Jésuites

[26] Johanne Lachance, *Charlesbourg, 1831-1871: contributions à l'étude des relations villes-campagne,* p. 101.

est occupé par le nouveau presbytère construit en 1875 (partie nord-ouest), le cimetière (quartier nord-est) et l'église (quartier sud-est). Enfin, le couvent des sœurs du Bon-Pasteur (quartier nord-ouest) ouvre ses portes en 1883.

2.6 Une métamorphose au milieu du XXe siècle

Les cartes géographiques et topographiques réalisées au XXe siècle laissent voir une très lente évolution du village. En 1921, il compte 1 267 habitants : à l'exception du noyau central, la population est encore essentiellement rurale[27]. Les photographies aériennes prises en 1937 (figure 8) montrent encore un noyau villageois entouré de terres cultivées. Les habitations et les bâtiments agricoles sont répartis de part et d'autre du chemin du Trait-Carré, autour du centre institutionnel ponctué par l'église, le couvent et l'école. Le chemin principal (1re Avenue) est également bordé d'habitations, ainsi que l'axe est-ouest (80e Rue), dans une moindre mesure.

Figure 8 : Vue aérienne de Charlesbourg en 1937. (Photo : W. B. Edwards ; tirée de *Charlesbourg d'hier à aujourd'hui*, p. 14).

Le commerce semble émerger au cours de l'entre-deux-guerres. On note un magasin général, neuf établissements plus ou moins spécialisés dans l'alimentation et quelques points de vente et de réparation de matériel agricole autour du Trait-Carré [28].

Charlesbourg va subir une transformation au milieu du XXe siècle. Les terres de la ceinture seront loties pour faire place à un développement de banlieue. Les premiers

---

27 Michel Dufresne, *Charlesbourg, des basses terres au piedmond laurentien. Étude d'opportunité pour une intervention du M.A.C. ainsi que dans le secteur attenant de Lebourgneuf*, Québec, Direction des arrondissements, Direction générale du patrimoine, octobre 1979, p. 20.

28 *Ibid*., p. 22.

ensembles résidentiels borderont les grands axes de circulation, soit la 1re Avenue et le boulevard Henri-Bourassa, de même que la 80e Rue. La ruelle Bédard (chemin Samuel) et l'avenue de l'OTJ[29]. (Paul-Comtois) seront tracées en diagonale sur d'anciennes limites de terres agricoles pour rejoindre le chemin du Trait-Carré.

Le plan de la Canadian Underwriters Association montre l'état des constructions en 1963. L'information contenue sur ce plan à l'égard des matériaux de construction (figure 9) permet de conclure qu'à l'exception de quelques parements de métal ou de vinyle, le patrimoine bâti a subi peu de transformations depuis cette date. La zone intérieure du Trait-Carré (commune) est bordée de maisons, pour la plupart en bois. La partie centrale de cette zone est occupée par le couvent des sœurs du Bon-Pasteur et le presbytère (quartier nord-ouest), l'ancien cimetière et la salle des zouaves (quartier nord-est), l'église et l'école Saint-Charles (quartier sud-est) et l'école Saint-Odilon (quartier sud-ouest). Les bâtiments institutionnels sont en pierre, en brique et en béton. La zone extérieure (ceinture) du Trait-Carré est bordée d'habitations d'un étage et demi ou de deux étages en bois, en brique ou en pierre. Le découpage initial des terres demeure visible dans le lotissement et l'implantation des bâtiments.

[29] OTJ : Organisation des terrains de jeux

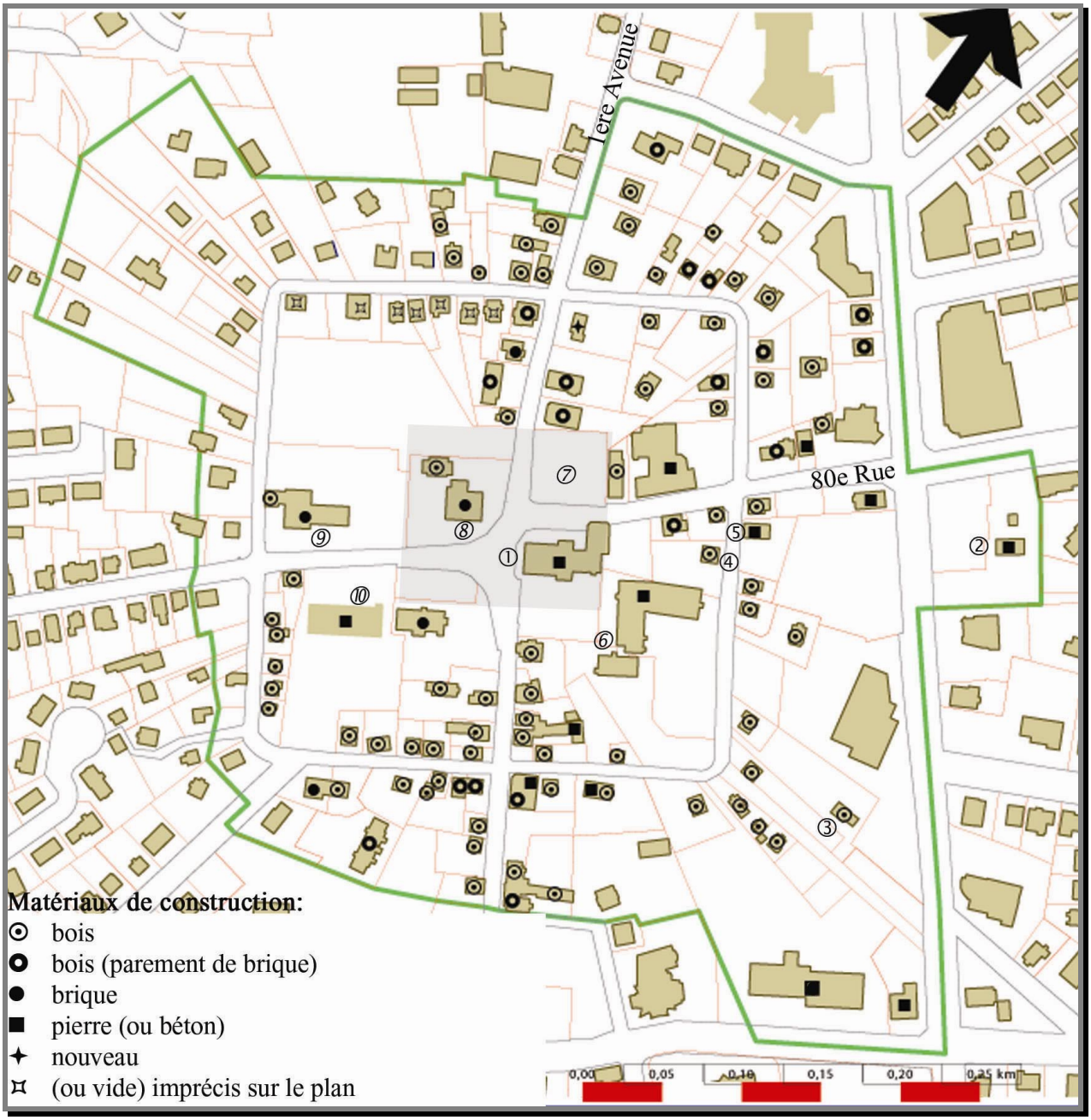

Figure 9: Plan de l'arrondissement historique de Charlesbourg indiquant les matériaux de construction en 1963 d'après le plan de la Canadian Underwriters Association.

3 L'évolution de l'arrondissement historique

Bien qu'aucun mémoire ni procès-verbal ne puisse le confirmer, le périmètre irrégulier de l'arrondissement historique de Charlesbourg révèle un aspect particulier du patrimoine que l'on souhaite protéger par le décret de 1965. En effet, l'aire de protection désignée touche presque exclusivement la zone d'occupation villageoise, de part et d'autre du chemin du Trait-Carré.

3.1 Une vocation agricole sous-jacente à la vocation culturelle

Bien que le tracé radial des parcelles du village ait été conçu initialement en fonction d'un lotissement agricole, la conservation de ce patrimoine spécifique ne semble pas avoir constitué une priorité lors du décret. Précisons qu'en 1963 l'étalement urbain touche déjà les terres de la ceinture, notamment à l'ouest du boulevard Henri-Bourassa et qu'une grande partie du patrimoine agricole a disparu. Par ailleurs, les petites maisons et boutiques construites sur le chemin du Trait-Carré forment encore un tissu homogène autour de l'îlot institutionnel. Implicitement, l'arrondissement historique de Charlesbourg résulte de la pérennité de la vocation agricole du village, qui s'est en fait étendue des premières concessions jusqu'au milieu du XXe siècle. Le périmètre de l'arrondissement historique a ainsi inclus le produit (la zone d'occupation villageoise) plutôt que la source (ce qu'il restait des terres agricoles à l'origine du village).

Outre la protection du bâti ancien, le décret aura empêché le morcellement plus important des parcelles situées à la périphérie du Trait-Carré. La superposition des cartes routières de Charlesbourg en 1960 et en 1989 (figure 10) montre qu'aucune nouvelle rue n'est tracée à l'intérieur du périmètre de l'arrondissement historique au cours de cette période.

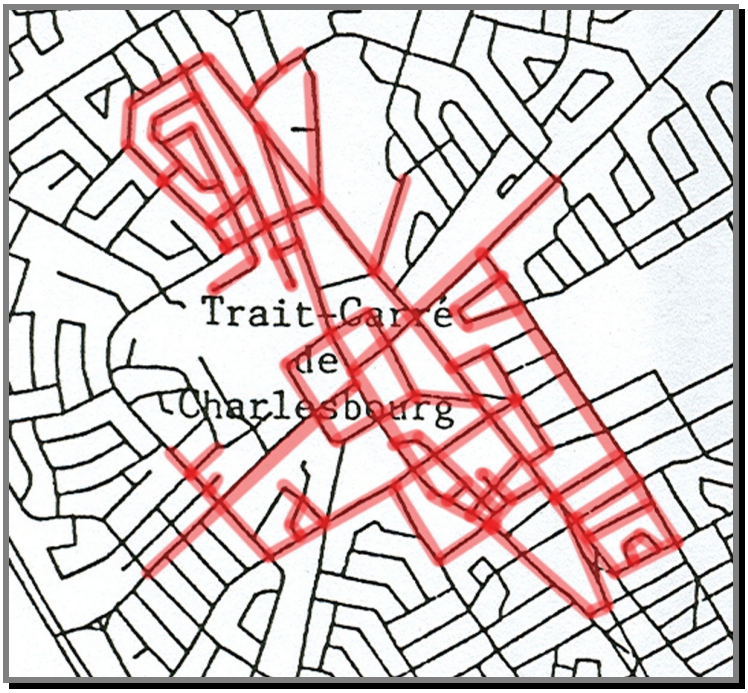

Figure 10 : Les rues de Charlesbourg en 1960 (ombrées) et en 1989. Source : fond de carte tiré de Sanschagrin, *Relation entre le cadastre d'origine de Charlesbourg et le tracé actuel des rues*.

Les efforts conjugués des autorités provinciales et municipales vont contribuer à la préservation et à la mise en valeur de nombreux bâtiments patrimoniaux de l'arrondissement historique de Charlesbourg. Outre l'église Saint-Charles-Borromée classée monument historique dès 1959 et l'ancien moulin des Jésuites, plusieurs maisons, propriétés de la Ville, ont été restaurées. Ouvertes au public comme centres d'art et d'interprétation, les maisons Éphraïm-Bédard, Pierre-Lefebvre et Magella-Paradis témoignent aujourd'hui de l'évolution de l'habitat rural québécois. Quelques maisons ancestrales abritent encore des descendants de familles pionnières ou ont conservé des dépendances ou bâtiments agricoles. Exception faite d'un petit nombre de bâtiments qui ne cadrent guère avec le caractère historique de l'arrondissement, le parc résidentiel et commercial a évolué harmonieusement. Un projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque (l'ancienne école Saint-Charles) est prévu pour l'été 2005.

Doté de cinq centres d'art et d'interprétation, y compris l'ancienne sacristie de l'église Saint-Charles-Borromée, l'arrondissement historique – ou Trait-Carré – constitue donc un pôle culturel fort dans la région de la Capitale-Nationale.

4 Le caractère de l'arrondissement historique

L'arrondissement historique de Charlesbourg, qui a conservé l'essentiel de ses composantes originales, inclut les propriétés rayonnant autour de la commune initialement délimitée par le chemin du Trait-Carré, dont le site de l'ancien moulin des Jésuites. Il a été déclaré pour l'importance de ses richesses historiques et ethnologiques témoignant de l'empreinte humaine sur l'évolution du territoire.

4.1 Un pôle majeur au sein d'un réseau de cellules agricoles

Situé à l'intérieur des terres, le territoire de Charlesbourg ne semble pas être une halte importante pour les nomades amérindiens, qui établissent généralement leurs campements à proximité des cours d'eau. L'histoire de son occupation remonte donc aux premiers établissements français du XVIIe siècle.

Dès l'origine, l'importance de Charlesbourg au sein d'un réseau de cellules agricoles est sans doute déterminante. Sur la carte dressée par Robert de Villeneuve en 1685 (figure 11), les zones défrichées (déserts) et habitées apparaissent le long du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saint-Charles jusqu'à Notre-Dame-de-Lorette. Une seconde chaîne de déserts s'établit au pied des Laurentides, du Grand-Saint-Antoine (Loretteville) jusqu'à Saint-Michel, au nord de Beauport. Ces agglomérations reliées entre elles et aux villages riverains par des chemins de terre constituent un réseau de cellules autonomes partageant divers services, notamment pour l'organisation paroissiale, et bénéficiant d'échanges commerciaux entre elles et avec la ville de Québec.

Figure 11 : Détail de la *Carte des environs de Québec en la Nouvelle-France* dressée par Robert de Villeneuve en 1685. Charlesbourg ① est au centre de la chaîne des déserts qui s'étendent de Grand-Saint-Antoine (l'ancienne Loretteville) ④ à Saint-Michel (partie nord de Beauport) ③. Source: APC, collection nationale de cartes et plans.

Le village de Charlesbourg ① occupe une position privilégiée au cœur de cette ceinture verte avant la lettre. Vers l'ouest, le chemin de Saint-Joseph se prolonge vers Saint-Bernard, le Petit-Saint-Antoine et Grand-Saint-Antoine ④, tandis que, vers l'est, le chemin du Bourg-Royal se poursuit vers Saint-Michel ③ ou, au sud, vers la côte de

Beauport. La position de Charlesbourg est d'autant plus importante que le village est relié à Québec ②, en passant par la Petite-Auvergne.

4.2 Un plan parcellaire radial

Il est d'ores et déjà admis que le plan parcellaire radial constitue une caractéristique majeure du village de Charlesbourg. Particulièrement visible des airs, cette disposition est également perceptible au niveau du sol[30].

Composé de trois parties concentriques dont l'église constitue le centre, le village de Charlesbourg est implanté à l'intérieur des terres, sur une terrasse du contrefort laurentien, indépendamment des cours d'eau. Le fait de réserver un îlot institutionnel au milieu d'une commune, elle-même entourée de terres agricoles, structure le village. Le Trait-Carré est en fait un chemin intérieur parallèle aux limites externes du village.

4.2.1 L'avantage du plan concentrique sur le plan linéaire

Le plan concentrique s'avère plus efficace que le modèle linéaire pour structurer un village, puisqu'il permet de regrouper un plus grand nombre d'habitants autour d'un centre. Cette concentration renforce la cohésion matérielle et sociale du village[31].

Le développement du village radial de Charlesbourg est centripète : au fil du temps, des éléments s'ajoutent et permettent ainsi de renforcer constamment le centre institutionnel établi dès l'origine. Contrairement aux villages linéaires régis par un axe majeur, Charlesbourg s'organise donc sur deux axes, l'un relié à Québec, l'autre aux cellules agricoles de l'arrière-pays et se constitue dès lors comme une plaque tournante de l'économie régionale.

4.2.2 L'influence du plan radial sur l'implantation des bâtiments

Plus encore que le tracé des chemins publics, le plan radial a une influence directe sur l'orientation des habitations. Ainsi, en divers endroits de la ceinture, des maisons accessibles par des chemins privés font face au sud. Cette orientation montre qu'il importe davantage à l'époque de construire sa maison de manière à profiter d'un ensoleillement maximal que d'avoir façade principale sur rue. Les habitations sont donc alignées en fonction de l'orientation du plan plutôt que de la voie publique (figure 12).

---

[30] C'est la première implantation du genre en Nouvelle-France, les Jésuites ayant procédé à la concession de lots dès février 1665. L'année suivante, le modèle est repris par l'intendant Jean Talon à Bourg-Royal, tandis que les Jésuites concèdent des terres réparties en un demi-bourg à la Petite-Auvergne. Proposé, dit-on, afin de mieux protéger les habitants en cas d'attaques indiennes, le regroupement des maisons de ferme favorise la création d'un noyau villageois. À cette fin, il a d'ailleurs été ordonné aux habitants de construire leur maison à proximité du chemin public plutôt que dans la profondeur de leur emplacement. Voir la section 2.2.

[31] Comparativement, le modèle linéaire du bourg du Fargy, dans la seigneurie voisine de Beauport, n'autorise alors la distribution de lots que du côté nord du chemin Royal. Ainsi, à l'instar des terres de la seigneurie réparties le long d'un cours d'eau, le bourg du Fargy s'organise le long d'un axe routier linéaire, sans favoriser la convergence. Le bourg du Fargy compte 15 propriétés, tandis que celui de Charlesbourg a un potentiel de 40 terres.

Les bâtiments agricoles s'alignent également selon la diagonale des terres, en profondeur des emplacements. Cette disposition renforce le caractère villageois autour du Trait-Carré, puisqu'il se trouve bordé uniquement d'habitations.

Figure 12 : Chemin du Trait-Carré Ouest : des maisons s'alignent sur des chemins privés.

4.2.3 L'influence du plan initial sur la trame urbaine

La trame urbaine actuelle résulte du plan initial. Les axes majeurs, les seuls qui sont bordés de trottoirs (1re Avenue et 80e Rue), se croisent toujours au centre institutionnel. Le chemin du Trait-Carré encadre l'ancienne commune. Au sud du Trait-Carré, la rue Paul-Comtois et le chemin Samuel sont tracés sur les diagonales de chemins desservant autrefois des terres agricoles. Aucune autre voie publique ne coupe l'arrondissement historique, exception faite du boulevard Henri-Bourassa (Figure 2)[32], qui isole l'ancien moulin des Jésuites, à l'est.

4.3 Une structure villageoise durable

Le plan conçu au XVIIe siècle par les Jésuites se révèle immédiatement un succès. Charlesbourg s'impose comme pôle socioéconomique régional. Au carrefour des principales voies de communication, son église paroissiale reçoit les habitants d'un immense territoire. D'une économie essentiellement agricole au départ, le village accueille graduellement des artisans et l'industrie locale emploie des journaliers. Le lotissement de la commune contribue ainsi à renforcer le caractère villageois. La population s'accroît, ce qui favorise l'installation de médecins, de notaires et de

[32] Ce boulevard est également bordé de trottoirs.

commerçants tout en modifiant la structure sociale du village. Quelques résidences luxueuses s'élèvent peu à peu au milieu des maisons de ferme, boutiques et ateliers du Trait-Carré. Le noyau villageois se constitue progressivement autour d'un îlot institutionnel fort.

4.3.1 Un village initial en étoile

Au fil du temps, l'habitation se densifie de part et d'autre du chemin du Trait-Carré, coupé de deux axes se croisant sur la place de l'église. Le noyau villageois inclut de nos jours des fonctions institutionnelles, résidentielles et commerciales en un tissu homogène. La présence de nombreux arbres matures et d'aménagements paysagers renforce l'impression d'unité et d'harmonie.

4.3.1.1 L'îlot institutionnel (ancienne réserve des Jésuites)

S'il constitue le noyau fort du village, l'îlot institutionnel n'en sera pas moins bouleversé au cours de son histoire. Le quartier nord-est a été le site de la première église en pierre avant de devenir cimetière, puis parc public. La chapelle de bois et le premier cimetière paroissial se trouvent aux environs de l'église actuelle, dans le quartier sud-est. Le presbytère actuel est le troisième construit sur cet emplacement[33]. Le terrain réservé au curé s'étend au départ sur les quartiers nord-ouest et sud-ouest, le tracé de la 80e Rue ayant été détourné et modifié au moins deux fois.

4.3.1.2 La commune

Bien que le morcellement de la commune (terres à l'intérieur du chemin du Trait-Carré) soit ordonné dès 1709, son lotissement ne sera probablement pas réalisé au complet avant le XIXe siècle. Le plan de 1879 (figure 7) montre que la commune est encore peu subdivisée. Au nord, elle comporte sept parties qui suivent l'alignement du plan radial de la ceinture, tandis qu'au sud elle est découpée en rectangles et en trapèzes. La plupart des emplacements lotis en bordure du Trait-Carré ont peu de profondeur.

Figure 13 : Cette maison tourne le dos au chemin du Trait-Carré (photo de gauche). Sa façade principale (photo de droite) orientée plein sud donne sur cour.

[33] Le premier presbytère est construit en 1691. Il est remplacé par un nouveau bâtiment sur le même emplacement en 1846. Le presbytère actuel est élevé en 1875. Pendant les travaux de 1846 et 1875, le curé vit en pension dans une maison du Trait-Carré.

Les habitations les plus anciennes, construites antérieurement au tracé définitif du chemin du Trait-Carré, ont peu ou pas de marge sur la rue. Elles tournent le dos au chemin pour faire face au sud (figure 13). Les maisons plus récentes, parallèles au chemin, ne présentent qu'une faible marge en façade. De grands emplacements en bordure de l'ancienne réserve des Jésuites sont conservés pour accueillir le couvent des sœurs du Bon-Pasteur en 1883, l'école Saint-Charles en 1904 et l'école Saint-Odilon. Cela renforce ainsi le caractère institutionnel de l'îlot.

Des études ont démontré le potentiel archéologique des secteurs de l'église, du presbytère et du parc du Sacré-Cœur. Cependant, tout reste à établir dans les limites de l'ancienne commune, ainsi que sur les propriétés qui rayonnent autour du Trait-Carré[34].

4.3.2 Les terres de la ceinture

En dépit de l'ordre des Jésuites, les premières maisons de fermes sont construites à quelque distance du Trait-Carré, sans souci de s'aligner parallèlement au chemin public. L'espace vacant entre la résidence et le chemin est parfois suffisamment important pour permettre, aux XIXe et XXe siècles, la construction d'autres habitations ou boutiques le long de la voie publique. On trouve ainsi plusieurs bâtiments l'un derrière l'autre, suivant le découpage radial du plan. Cependant, l'alignement des maisons de la ceinture n'est pas systématique : il peut être en parallèle ou en oblique par rapport au chemin du Trait-Carré.

4.3.2 Un tissu villageois intact

Le village planifié à l'origine par les Jésuites conserve sa structure initiale malgré le passage du temps. L'arrondissement historique de Charlesbourg se définit par un îlot institutionnel fort ceinturé d'une trame villageoise composée d'habitations et de bâtiments de services à la population. Hors arrondissement, la trame banlieusarde, caractéristique par ses voies de communication réservées à la circulation locale, ne pénètre pas véritablement le noyau villageois, mais forme plutôt une nouvelle couronne autour du village proprement dit. Le lotissement de la banlieue ne vient pas modifier le tissu villageois, puisque les nouveaux quartiers, également fermés sur eux-mêmes, ceinturent plutôt le village ancien, sans interpénétration.

L'arrondissement historique est ainsi tourné sur lui-même, c'est-à-dire qu'il ne présente pas de façade sur son périmètre extérieur. Comme un bijou dans un écrin, c'est de l'intérieur qu'il se laisse découvrir, en le pénétrant via la 1re Avenue ou la 80e Rue. Seul l'ancien moulin des Jésuites, isolé par le boulevard Henri-Bourassa, est excentrique, tel un satellite fixe à distance du noyau villageois ancien (figure 14).

---

34 Daniel Simoneau, *op. cit,* note 24.

Figure 14 : L'Ancien moulin des Jésuites.

4.4 Un patrimoine architectural représentatif du contexte historique régional

De nos jours, l'arrondissement historique de Charlesbourg renferme un peu plus d'une centaine de bâtiments d'intérêt patrimonial[35]. Son patrimoine architectural se distingue tant par l'homogénéité des fonctions et des matériaux que par la diversité formelle qui illustre les époques de construction.

Ainsi, l'église, érigée en 1828, est protégée par un statut de monument historique. Le presbytère et le parc sur l'emplacement de l'ancien cimetière complètent l'îlot paroissial. L'ancien couvent des sœurs du Bon-Pasteur, converti en résidence communautaire, a conservé ses composantes architecturales d'origine à l'extérieur. L'ancienne école Saint-Charles (collège des maristes) abrite une succursale de la bibliothèque municipale ; un projet d'agrandissement impliquant la démolition de l'annexe construite en 1943 est en voie de réalisation. Partiellement restauré, l'ancien moulin des Jésuites, à l'est du boulevard Henri-Bourassa, témoigne de la naissance de l'industrie artisanale à Charlesbourg[36].

La majorité des bâtiments patrimoniaux est constituée d'anciennes habitations de ferme et de quelques bâtiments agricoles, ainsi que de résidences villageoises et de leurs dépendances. Trois maisons, propriétés de la Ville, ont été restaurées et converties pour un usage culturel, soit la maison Magella-Paradis (1833), la maison Pierre-Lefebvre (1825) et la maison Éphraïm-Bédard (1830). Les habitations les plus anciennes sont situées sur la ceinture des terres agricoles, à l'extérieur du Trait-Carré, notamment les maisons Duhault-Villeneuve (vers 1714) et Duhault (vers 1710), de même que les maisons Louis-P.-Lefebvre, Bernadette-Duhault et Louis-Gérard-Cloutier (vers 1756). Précisons que ces maisons sont mentionnées ici à titre d'exemples seulement et qu'une étude exhaustive du patrimoine bâti de l'arrondissement historique

---

35 Michel Dufresne, *op. cit.,* note 8, p. 240.

36 Le mécanisme du moulin n'a pas été reconstruit. L'édifice abrite à l'heure actuelle un centre d'interprétation et d'exposition.

serait nécessaire pour déterminer la valeur patrimoniale des éléments le constituant[37]. Enfin, la construction d'habitations de part et d'autre du chemin du Trait-Carré consolide le noyau villageois durant la première moitié du XIXe siècle ; parmi celles-ci, notons les maisons Binet-Boucher (1825), Cloutier et Gauthier (vers 1830). Par la suite, l'habitat se diversifie avec d'imposantes résidences, notamment les maisons Beaudet (1877) (figure 15) et Olivier-Bresse (1893).

Figure 15 : Maison du docteur Gustave Beaudet, construite en 1877.

Le patrimoine architectural résidentiel de l'arrondissement historique se caractérise donc par l'implantation originale de certaines habitations par rapport au chemin public, par l'importance du bois comme matériau de construction, par l'homogénéité des volumes et des formes architecturales, de même que par un couvert végétal qui contribue à lier les époques de développement.

4.4.1 Une implantation originale

Conséquence de l'orientation des terres, certaines habitations présentent une façade secondaire sur le chemin public. C'est un facteur original de l'arrondissement historique de Charlesbourg : à l'est ou à l'ouest du Trait-Carré, le passant doit effectuer le parcours en direction nord pour apercevoir les façades principales des habitations. Dans le sens inverse, c'est la façade arrière qui s'offre au regard. Les maisons ainsi orientées ont pignon sur rue, mais leur façade principale s'aligne sur un chemin privé, face au sud. Par ailleurs, certaines maisons construites au nord de la commune ou au sud du Trait-Carré présentent leur élévation arrière sur le chemin public. Si elles disposent d'un accès direct sur la rue, leur façade principale, plus ornée, donne sur la cour[38].

---

37 L'information à ce sujet est tirée de *Charlesbourg d'hier à aujourd'hui*.

38 Ce mode d'implantation se retrouve notamment dans l'arrondissement historique de Beauport et dans la région de Portneuf. Il est cependant moins perceptible sur des lotissements linéaires puisque, dans bien des cas, les façades sur rue sont réaménagées graduellement.

4.4.2 L'homogénéité des fonctions

De nos jours, l'homogénéité des fonctions renforce le caractère villageois du Trait-Carré. En dehors de l'îlot institutionnel, l'architecture domestique domine largement. Quelques bureaux privés et petits commerces sont aménagés au rez-de-chaussée de résidences. Seulement deux immeubles sont construits dès l'origine pour abriter une fonction commerciale. Ces petits bâtiments ayant façade sur chacun des axes principaux ont peu d'incidence sur le caractère résidentiel dominant du secteur.

4.4.3 Des matériaux propres au milieu

Rappelons que le bois est le matériau le plus largement utilisé dans l'architecture domestique jusqu'à la fin du XIXe siècle. L'éloignement des carrières de pierre et la proximité de la forêt expliquent en partie la prépondérance de ce matériau permettant de construire à moindres frais. De plus, le caractère essentiellement agricole de Charlesbourg jusqu'au milieu du XXe siècle n'a permis qu'à une minorité de familles de s'enrichir suffisamment pour construire en pierre[39]. L'usage répandu du bois distingue l'arrondissement historique de Charlesbourg de celui de Beauport, où la pierre est omniprésente.

Ce n'est qu'à la fin du XIXe siècle que la brique fait son apparition dans le Trait-Carré. Utilisée à l'origine pour des maisons luxueuses, la brique se répand au XXe siècle pour la construction d'habitations comportant deux unités ou plus. Quelques maisons en bois seront également revêtues de brique.

4.4.4 Des volumes homogènes

Sauf quelques exceptions, les habitations comportent un étage et demi ou deux étages. Quelques bâtiments compensent la dénivellation du terrain par un soubassement élevé. Un petit nombre de bungalows et un immeuble d'appartements de trois étages se sont ajoutés au milieu du XXe siècle. La topographie, les marges en façade et la présence d'arbres matures contribuent cependant à uniformiser les volumes.

4.4.5 Une évolution harmonieuse des formes architecturales

Plus de la moitié des constructions anciennes sont coiffées d'une toiture à deux versants, tandis que les autres arborent un toit mansardé. Au XXe siècle, le toit à deux versants domine encore. On trouve également des toits plats et en pavillon. Quelques alignements de maisons regroupées selon leurs matériaux, leurs formes ou leurs volumes ponctuent un parcours où coexistent des habitations anciennes et plus récentes (figure 16). Si les formes variées des toitures témoignent de l'époque de construction des bâtiments, la prédominance des toits à deux versants contribue à l'homogénéité du secteur.

---

[39] Nous n'avons repéré que quelques maisons en pierre dans le Trait-Carré, en plus de l'église paroissiale.

Figure 16 : Les maisons Duhault et Bernadette-Duhault témoignent de l'évolution harmonieuse des formes architecturales.

4.4.6 Un couvert végétal unificateur

Aux caractéristiques énoncées précédemment s'ajoute la qualité du couvert végétal. Des arbres matures, conifères et feuillus, se dressent de part et d'autre du chemin du Trait-Carré et sur les propriétés situées en bordure. Ces écrans végétaux ferment les perspectives et lient entre eux des bâtiments de toutes les époques[40].

4.5 La synthèse de l'arrondissement historique de Charlesbourg

Le tableau qui suit résume les composantes significatives et les marques visibles laissées sur le territoire associées aux empreintes anthropiques sur le paysage, aux vestiges archéologiques et au patrimoine historique et architectural de l'arrondissement historique de Charlesbourg.

[40] Les arbres matures se trouvent à proximité du chemin du Trait-Carré. Il ne semble pas que l'on ait systématiquement planté des arbres pour délimiter les terres agricoles selon la vue aérienne de 1937.

SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES DE L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE CHARLESBOURG

Un pôle régional	
Des empreintes anthropiques sur le paysage	Les deux axes qui se croisent au centre de l'îlot institutionnel.
Un village concentrique	
Des empreintes anthropiques sur le paysage	Les trois secteurs différenciés de l'arrondissement : o la réserve des Jésuites qui inclut l'église, le presbytère et l'ancien cimetière ; o la commune, à l'intérieur du chemin du Trait-Carré, qui inclut le couvent et les écoles ; o les terres agricoles, à l'extérieur du chemin du Trait-Carré.
	Les chemins publics apparaissant sur le plan initial : o la 1re Avenue ; o la 80e Rue Ouest et Est ; o le chemin du Trait-Carré.
	Les voies tracées selon l'alignement des terres agricoles : o le chemin Samuel ; o la rue Paul-Comtois ; o les chemins privés.
	Les chemins privés tracés selon l'alignement des terres agricoles.
Un patrimoine historique et architectural	L'implantation de maisons qui s'alignent sur des chemins privés suivant la diagonale d'une terre agricole.
	L'orientation de ces maisons (façades vers le sud).
	L'alignement de bâtiments secondaires suivant la diagonale d'une terre agricole.
Un patrimoine architectural représentatif du contexte historique régional	
Des vestiges archéologiques	La chapelle de bois. La première église de pierre. Les cimetières. Les anciens presbytères.
Un patrimoine historique et architectural	L'église Saint-Charles-Borromée, classée monument historique. L'ancien couvent des sœurs du Bon-Pasteur (1883). L'ancienne école Saint-Charles (1904). L'ancien moulin des Jésuites. Les habitations villageoises : maisons de ferme et bâtiments agricoles, ateliers et boutiques, résidences luxueuses : o implantation ; o matériau prédominant (bois) ; o homogénéité des volumes ; o évolution harmonieuse des formes architecturales ; o couvert végétal unificateur.

5 Les enjeux

L'importance du « Trait-Carré » dans la collectivité ne saurait être remise en question à notre époque. La vocation culturelle de l'arrondissement historique de Charlesbourg dépasse en effet largement le cadre local. Le regroupement des centres d'art et d'interprétation dans l'arrondissement historique favorise la concentration, ce qui fait du Trait-Carré un pôle culturel régional.

L'arrondissement historique de Charlesbourg pourrait sans doute être proposé comme l'un des modèles en matière de sauvegarde du patrimoine. Cependant, les milieux anciens sont extrêmement fragiles. La préservation des caractéristiques essentielles de l'arrondissement historique de Charlesbourg commande vigilance et sensibilité de la part de tous les responsables du développement économique et urbain.

5.1 Mettre en valeur le passé agricole

La trame urbaine, le tissu social et le patrimoine bâti découlent du passé agricole de Charlesbourg. Certes, l'agriculture favorise l'établissement des premiers artisans du cuir (selliers et cordonniers) et de forgerons, qui occupent alors des maisons et boutiques en bordure du Trait-Carré. Il serait souhaitable et urgent de repérer et de sauvegarder les bâtiments agricoles et autres bâtiments témoignant de cette histoire.

5.2 Préserver le plan parcellaire

Le plan de lotissement radial est la caractéristique la plus originale de l'arrondissement et doit à tout prix être maintenu et mis en valeur.

5.3 Renforcer les liens entre le moulin des Jésuites et le cœur de l'arrondissement historique

Bien qu'il soit coupé du cœur de l'arrondissement historique par le boulevard Henri-Bourassa et la voie réservée aux autobus, le moulin des Jésuites demeure un point de repère majeur, outre l'église paroissiale située à la croisée des deux axes principaux. Le centre d'interprétation est aussi le point de départ du circuit pédestre de l'arrondissement historique. Il serait intéressant de renforcer les liens entre le moulin et le reste de l'arrondissement historique en facilitant la circulation et surtout la traversée du boulevard par les piétons.

5.4 Libérer le milieu ancien d'éléments incompatibles

Pour reprendre l'expression de Georges-Émile Lapalme, il serait souhaitable de réduire les « effets dévastateurs » de la vie moderne. L'enfouissement des poteaux et des fils conducteurs aériens est en voie d'être réalisé au moment d'écrire ces lignes.

Par ailleurs, certains secteurs déstructurés de l'arrondissement historique méritent une attention immédiate en vue de requalifier ces espaces.

En outre, un écran végétal pourrait remplacer agréablement les clôtures métalliques autour des espaces utiles soit, mais si peu attrayants que sont les stationnements publics.

5.5 Enrichir les connaissances

Rappelons que la démarche en trois temps entreprise par la Commission et dont ce document est la première étape, recommande qu'ensuite des énoncés de valeurs et des critères d'intervention soient produits. En fait, ces énoncés seront la traduction des caractéristiques patrimoniales ici mises en évidence, en normes et en pratiques de gestion.

Par la suite, un outil de sensibilisation grand public devra être créé pour communiquer aux résidents actuels et futurs de l'arrondissement historique, les richesses patrimoniales de leur cadre de vie et les moyens de les préserver.

Québec, avril 2005

Annexe

Arrêté en conseil

n° 2271 17 novembre 1965

concernant la déclaration d'un arrondissement historique au Québec

ATTENDU QU'à une assemblée de la Commission des Monuments historiques du Québec tenue à 1530, boulevard de l'Entente, Québec, le 27 septembre 1965, à quatorze heures quinze, la Commission des Monuments historiques a décidé de recommander au lieutenant-gouverneur en conseil de déclarer « Arrondissement historique », cette partie de la cité de Charlesbourg ci-dessous décrite :

ATTENQU QU'une copie de la recommandation de la Commission a été transmise au greffier de la municipalité de Charlesbourg le 30 septembre 1965 ;

ATTENQU QU'un avis de cette recommandation a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 octobre 1965, sous le numéro 12379-o et à la page 5372 de ladite Gazette.

IL EST ORDONNÉ en conséquence, sur la proposition du ministre des Affaires culturelles :-

QUE soit déclarée « Arrondissement historique » cette partie de la municipalité de la Cité de Charlesbourg ci-après décrite, à savoir :

La ligne séparant les lots 311-A et 311-A-2 et son prolongement à la ligne centrale de la Première Avenue ;

La limite Sud du lot 311-4-1 ;

La ligne séparative des lots 312 et 311-4-1 ;

La limite Sud du lot 312-152 ;

La limite Sud du lot 313-108 et son prolongement jusqu'à la ligne centrale de l'Avenue de l'O.T.J. ;

La ligne centrale de ladite Avenue de l'O.T.J. jusqu'au prolongement de la limite Sud du lot 315-11 ;

La limite Sud du lot 315-11 et son prolongement jusqu'à la ligne prolongée de la limite Ouest du lot 318 ;

La limite Sud-Ouest du lot 318 ainsi que son prolongement vers le Sud jusqu'à la ligne prolongée de la limite Sud du lot 315-11 ;

Une ligne raccordant la limite en profondeur des lots 318 et 319-1 à travers le lot 319-2 ;

La limite Ouest du lot 319-1 ;

La ligne séparant les lots 320-1 et 319 ;

La ligne séparative des lots 320-1 et 320-2 ainsi que son prolongement à travers la 80ème Rue-Ouest ;

La limite Nord de la 80ème Rue-Ouest en front du lot 326 ;

Une ligne sectionnant les lots 326, 364, 365 à Cent Quarante pieds (140') au Sud-Ouest du Trait-Carré ;

La ligne séparative des lots 365 et 366 jusqu'à un point situé à Cinq Cent pieds (500') à l'Ouest du Trait-Carré ;

Une ligne sectionnant les lots 366, 367, 368 et 369 à une profondeur de Cinq Cent pieds (500') à ses extrémités Sud et Nord ;

Une ligne traversant le lot 371 à une profondeur de Cinq Cent pieds (500') à ses extrémités Sud et Nord ;

La ligne des lots 371 et 374 ;

Une ligne sectionnant les lots originaires 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, et 381-53 en passant sur le côté Sud de la Rue connue sous les Nos : 376-17, 377-23, 378-24, 379-100 ;

La ligne des lots 381-53 et 385 ;

La limite Nord du lot 382-1 ;

La limite Nord du lot 384 et son prolongement jusqu'à l'alignement est de la Première Avenue ;

Le Côté Est de la Première Avenue en front des lots 665, 662-3, 662-3-3, 662-3-2, 662-3-1 non subdivisée ;

L'alignement Sud de la 83ème Rue-Est et son prolongement à la ligne centrale du boulevard Henri-Bourassa ;

La ligne centrale du Boulevard Henri-Bourassa ;

La ligne centrale de la 80ème Rue-Est ;

La limite Ouest du lot 675-6 et son prolongement à la ligne centrale de la 80ème Rue Est ;

La limite Est des lots 676, 677-30 ;

La limite Sud du lot 677-30 et son prolongement à la ligne centrale du boulevard Henri-Bourassa ;

La ligne centrale du boulevard Henri-Bourassa ;

La ligne centrale de la 76ème Rue-Est ;

Les limites Nord-Est et Nord-Ouest du lot 684-80-2 ;

La limite Nord-Ouest du lot 684-A-1 ;

Une ligne traversant l'avenue Loyola entre le coin Nord-Ouest du lot 684-A-1 et la ligne centrale de la 77ème Rue-Est ;

La ligne centrale de la 77ème Rue-Est jusqu'à son prolongement à la ligne centrale de la Première Avenue ;

La ligne centrale de la Première Avenue jusqu'au point de départ.

Bibliographie

BOUCHETTE, Joseph. *Topographical Districts of Lower Canada*. Article sur le fief de Notre-Dame-des-Anges, 1832.

CHASSÉ, Béatrice. *Le moulin des Jésuites à Charlesbourg*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1981.

DUFRESNE, Michel. *Charlesbourg, des basses terres au piedmond laurentien*. *Étude d'opportunité pour une intervention du M.A.C. ainsi que dans le secteur attenant de Lebourgneuf*, Québec, Direction des arrondissements, Direction générale du patrimoine, octobre 1979.

DUFRESNE, Michel. *Chemins de la mémoire*, t. 1 : « Arrondissement historique de Charlesbourg », Québec, Les Publications du Québec, 1990.

LACHANCE, Johanne. *Charlesbourg, 1831-1871: contributions à l'étude des relations villes-campagnes, Québec,* Université Laval, 1991.

Le Charlesbourgeois. Bulletin de la Société historique de Charlesbourg.

Le Trait-Carré: le Charlesbourg historique, Charlesbourg, Ville de Charlesbourg, Direction des communications, 1993 et 1995.

MALOUIN, Reine. *Charlesbourg, 1660-1949,* Québec, La Liberté, 1972.

MARTEL, Jean-Paul. *Les anciens arpentages dans Charlesbourg, Québec,* Université Laval, 1958.

PICARD, Philippe. *Bibliographie de l'histoire du Trait-Carré et bâtiments patrimoniaux*. Charlesbourg, 1990.

PICARD, Philippe et Alyne LEBEL (dir.). *Bâtiments patrimoniaux et Trait-Carré. Charlesbourg*, [Charlesbourg],Société historique de Charlesbourg, 1991.

PLANTE, Catherine. *Les villages en étoile en Amérique du Nord : essais de colonisation ou anomalies,* Québec, Université Laval, 2001.

SANSCHAGRIN, Johanne. *Relation entre le cadastre d'origine de Charlesbourg et le tracé actuel des rues*, Québec, Université Laval, 1991.

SIMONEAU, Daniel. *Évaluation générale de potentiel archéologique de la période historique. Le Trait-Carré de Charlesbourg*, Québec, Ville de Québec, division Design, archéologie et patrimoine, Service de l'aménagement du territoire, 2005.

TRUDEL, Marcel. « Le village en étoile, innovation des jésuites et non de Talon », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 44, n° 3, p. 397-406.

TRUDELLE, Charles. *Paroisse de Charlesbourg*, Québec, Imprimerie générale A. Côté et cie, 1887.

TRUDELLE, Joseph. *Charlesbourg. Mélanges historiographiques*, Québec, Frs-N. Faveur, imprimeur, 1896.

VILLENEUVE, Cécile. *Charlesbourg, son histoire*, [Charlesbourg], s. éd., 2000.

VILLENEUVE, René. *Les églises de Charlesbourg*. Québec, Pélican, 1986.